

LA GRAVE—LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES—JANVIER—FEVRIER—MARS—AVRIL 2010

Le mot du Maire

Une saison touristique va suivre l'autre.

Cette saison estivale va demander une réorganisation partielle de l'Office du Tourisme (OT) à la suite de l'arrêt (annoncé pour fin avril) par l'agence Meije Tours, de la gestion de la centrale de réservation dédiée aux hébergements adhérents à l'OT.

Le Conseil d'Administration de l'OT va se prononcer pour la poursuite ou non de cette centrale en interne.

Personnellement, je ne pense pas que le canton puisse se passer d'un outil informatique qui centralise les demandes des clients et leur évite ainsi un parcours téléphonique du combattant qui aurait pour conséquence de les pousser à voir ailleurs. Pour ce faire nous devons être réactifs afin d'éviter un retour en arrière d'une dizaine d'années.

Bien à vous

Le Maire

Jean-Pierre SEVREZ

DERNIERE MINUTE—RAMASSAGE ENCOMBRANTS

La Communauté de Communes du Briançonnais organise des collectes d'encombrants aux dates suivantes :

mardi 8 juin 2010—mardi 24 août 2010—mardi 12 octobre 2010—mardi 30 novembre 2010

Les inscriptions se font au n° de téléphone : 04 92 20 17 29 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, dans les quinze jours précédant ces collectes.

Dans ce numéro :

Informations diverses 2

Conseil municipal

24 février 2010 3-4

14 avril 2010 4-6

Station épuration 7-8

CRECHE

Le projet de (ou des) crèche(s) cantonale(s) de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) avance : une crèche pourrait être opérationnelle dans un an. Pour mieux cerner vos besoins, nous vous demandons de répondre au questionnaire de Nadine LOUBIE (réfêrante locale de la CCB pour ce projet).

VIE PRATIQUE

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi matin sur rendez vous

SECRETARIAT DE MAIRIE

Attention les horaires d'ouverture ont changé début février 2010 :

Lundi : 8 h 30—11 h 30

et 13 h 30—16 h 30

Mardi— jeudi— vendredi :

8 h 30—11 h 30

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous ou contacter le secrétariat par messagerie électronique.

SIVOM : 04 76 79 98 33

URGENCES SERVICE TECHNIQUE :

06 80 07 59 10

DECHETTERIE

Ouverte :

Mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 18 h

BLOG de la MAIRIE

<http://mairie-lagrive-lameije.jimdo.com/>

MAIRIE

RD 1091

05320 LA GRAVE—FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel :

mairie.la.grave@wanadoo.fr

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Dépôt légal à parution.

Imprimé en interne.

INFORMATIONS DIVERSES

TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour a été instituée légalement à La Grave en 1989 et elle permet d'apporter quelques recettes (25 000 € par an environ) non négligeables dans les finances communales.

Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour. Le non respect de cette obligation constitue une contravention de seconde classe (article R. 2333-58 du CGCT).

Le produit de la taxe de séjour est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique.

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elle sont passibles de la taxe d'habitation .

La taxe de séjour comptabilisée par la commune en 2009 a été de 24 434 € d'après le compte administratif de la commune. Cette recette a permis de financer divers investissements liés au tourisme : sentiers pour un montant de 4 300 € et a permis de financer une partie de la participation communale versée chaque année à l'office du tourisme (Le SIVOM verse 169 000 € de subvention à l'office du tourisme et la part de La Grave est de 75 %, soit 126 750 €).

Un certain nombre d'hébergeurs n'ont pas encore fait leur déclaration en ce qui concerne des taxes de séjour qu'ils ont encaissé en 2009. Aussi, nous rappelons que tous les hébergeurs doivent faire la déclaration en mairie, chaque année à l'automne, sans attendre un rappel de la commune et en joignant à leur déclaration leur règlement. Pour ceux qui n'ont pas encore fait leur déclaration il n'est pas trop tard.

Il est important que les hébergeurs encaissent eux-mêmes les taxes de séjour versées par leurs clients et reversent une somme globale à la commune, car en cas de chèque trop ancien, compte soldé... c'est l'hébergeur qui devra payer la taxe de séjour.

Nous vous rappelons les tarifs par personne et par nuit :

hôtels :	0.50 €
appartements meublés :	0.50 €
campings :	0.30 €
refuges :	0.30 €
centres de vacances :	0.30 €

BULLETIN MUNICIPAL

Nous revenons à un bulletin en noir et blanc car la couleur coûte cher à la collectivité.

La présentation est modifiée car de nombreuses personnes consultent le bulletin par internet et la présentation linéaire (sans colonnes) est plus aisée.

ACTES D'ETAT CIVIL

Vous pouvez demander vos extraits d'acte de naissance par INTERNET sur le site :

www.acte-naissance.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2010

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, DASSAUD Laurence, PIC Jean-Pierre, FAURE Jean-Louis
Pouvoir de MAURIN Jean-Philippe à JACQUIER Alain,

AMENAGEMENT PAYSAGER PLACE DU MARCHÉ – PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal a adopté le plan de financement définitif de cette opération :

Matériel, fournitures	5 063.33 €
Subvention Département (30 %)	1 519.00 €
Autofinancement commune	3 544.33 €

Des économies faites depuis 2008 sur le budget annuel de fleurissement permettent d'autofinancer cette opération (autofinancement égal à trois années et demi d'économies) .

TOITURE DU PRESBYTERE – PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal adopté le plan de financement définitif de cette opération :

Travaux	8 725.00 €
Subvention Département (30 %)	2 600.00 €
Subvention Région (30 %)	2 600.00 €
Autofinancement commune	3 525.00 €

STATION D'EPURATION – AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) doit déposer un dossier de défrichage pour l'implantation de la station d'épuration au lieu dit Clot Jullien. Il y a donc lieu de lui donner l'autorisation de défrichage des terrains communaux sur lesquels sera construite la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ◆ autorise la CCB à déposer une demande d'autorisation de défrichage sur les terrains communaux cadastrés K 689-694-696-697 sur lesquels sera implantée la station d'épuration
- ◆ précise que le bois issu de ce défrichage reste propriété de la commune

ECHANGE DE TERRAINS AVEC M. FERRIER Eric

Suite à plusieurs réunions, il a été convenu de procéder à un échange de terrains avec M. Eric FERRIER au lieu-dit Le Grand Clot.

M. Eric FERRIER céderait à la commune les parcelles :

A 3202 d'une surface de 1743 m² (issu pour partie de la parcelle A 2202)

A 3200 d'une surface de 837 m² (issu pour partie de la parcelle A 2202)

A 2203 d'une surface de 52 m² ainsi que le bâtiment sis sur cette parcelle

C 53 aux Plagnes, bien non délimité (BND) d'une surface de 775 m²

Soit 3407 m²

La commune céderait à M. Eric FERRIER les parcelles de terrains cadastrées :

A 3197 d'une surface de 15 m² (issu pour partie de la parcelle A 2196)

A 3199 d'une surface de 1720 m² (issu pour partie de la parcelle A 2199)

A 3203 d'une surface de 1672 m² (issu pour partie de la parcelle A 2204)

Soit 3407 m²

Le conseil municipal, accepte cet échange de terrain et précise que les frais de notaire sont à la charge de M. Eric FERRIER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2010 (suite)

VENTE DE TERRAIN A M. BACONNIER

Des déclassements du domaine public ont été acceptés par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2007. Suite à ce déclassement il y a lieu de procéder à la vente d'un terrain a M. Eric BACONNIER tel qu'indiqué ci-dessous :

La commune céderait à M. Eric BACONNIER la parcelle de terrain cadastrée AC 322 d'une surface de 28 m2 au prix de 70 € le m2, soit un total de 1 960 €.

Le conseil municipal accepte cette vente de terrain et précise que les frais de notaire sont à la charge de M. BACONNIER et les frais de commissaire enquêteur pour partie (1/6) à la charge de M. BACONNIER et précise qu'une servitude de passage est instituée sur la totalité de cette parcelle pour le passage des réseaux (eau, assainissement...) et les travaux sur les maisons situées en aval.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, LOUBIE Eric, FEGE Gilles, FAUST Alain, MAURIN Jean-Philippe, PIC Jean-Pierre, FAURE Jean-Louis
Pouvoir de DASSAUD Laurence à SEVREZ Jean-Pierre

VOTE DES 3 TAXES LOCALES

Le montant global des taxes dues par les contribuables sont la résultante du produit d'une base qui évolue régulièrement sans intervention de la commune et d'un taux fixé chaque année par le conseil municipal.

Les taux n'ont pas augmenté depuis plusieurs années et ils sont pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti assez bas par rapport à la moyenne départementale, aussi, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des 3 taxes locales de 1.5 % par rapport aux taux de l'année 2009. les taux de l'année 2010 sont donc les suivants :

taxe d'habitation : 10.33 %

taxe sur le foncier bâti : 17.72 %

taxe sur le foncier non bâti : 100.77 %

Le revenu supplémentaire découlant de cette augmentation pour la commune est d'environ 4 600 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2010

Le conseil municipal a adopté les budgets primitifs dont les montants globaux sont les suivants :

	Commune	Eau	CCAS
Fonctionnement	1 051 738.00 €	147 617.95 €	1 480.95 €
Investissement	1 189 916.68 €	263 393.25 €	

Les investissements prévus pour l'année 2010, sont les suivants :

- ◆ Réfection de la chapelle des Pénitents
- ◆ Réfection partielle de la toiture du presbytère du chef lieu
- ◆ Programmes annuels 2008 et 2009 de voirie communale
- ◆ Traversée du chef lieu (trottoirs , voirie, réseaux)
- ◆ Turbidimètre sur le réseau d'eau du chef lieu pour diminuer la turbidité de l'eau en cas d'orage
- ◆ Financement de 10 % des travaux des remontées mécaniques du Chazelet

Le budget complet et détaillé peut être consulté en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010 (suite)

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009

Les comptes administratifs 2009 et les comptes de gestion établis par le percepteur sont approuvés par le conseil municipal. Les résultats globaux sont les suivants :

	<u>investissement</u>	<u>fonctionnement</u>
<u>budget général</u>		
dépenses	741 999.77 €	754 076.32 €
Recettes	284 421.85 €	994 752.37 €
Report année N-1	167 138.53 €	245 007.72 €
Excédent/déficit sans RAR	- 290 439.39 €	485 683.77 €
excédent/déficit avec RAR	- 593 339.68 €	

Sur l'excédent de fonctionnement, 485 683.77 € sont affectés à l'investissement (compte 1068) sur le budget 2010.

CCAS

dépenses		1 105.00 €
recettes		915.00 €
Report année N-1		1 327.95 €
excédent		1 137.95 €

eau-assainissement

dépenses	46 814.24 €	84 376.18 €
recettes	86 012.17 €	126 341.64 €
Report année N-1	80 636.36 €	38 424.95 €
excédent/déficit sans RAR	119 834.29 €	80 390.41 €
excédent /déficit avec RAR	- 63 165.71 €	

Sur l'excédent de fonctionnement, 63 165.71 € sont affectés à l'investissement (compte R 1068) sur le budget 2010 et le solde de 17 224.70 € est porté en fonctionnement (compte R 002) du budget 2010.

SUBVENTIONS 2010

Le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Prévention routière	63.00 €	Ass. Ski de fond 05	60.00 €
CAUE 05	99.10 €	Plus Beaux Villages de France	1 461.00 €
ANEM	322.61 €	Ass. Elus zone centrale du PNE	50.00 €
Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €	Pêche Guisane Romanche	63.00 €
Fondation du patrimoine	50.00 €	Enseignes de la Meije	500.00 €
Ass. Communes forestières	200.00 €		

PRISE EN CHARGE FORFAIT

Le conseil municipal approuve la prise en charge par la commune du forfait année au téléphérique de M. TONNELIER pour un montant TTC de 675.00 € en rémunération de la prestation qu'il a réalisée pour l'étude du Plan Local d'Urbanisme.

TURBIDIMETRE – PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

Travaux

◆ Total travaux		29 000 € HT
-----------------	--	-------------

Financement

◆ Département des Hautes-Alpes et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse 80 %		23 200 €
◆ Commune 20 %		5 800 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010 (suite)

TRAVERSEE DE LA GRAVE – PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE

La commune a déposé une demande de subvention pour réaliser des trottoirs et réaménager la traversée du chef lieu pour un montant de travaux estimés à environ 200 000 € HT. Le département a souhaité que la commune fasse appel à un bureau d'études pour ce projet, aussi, la commune a demandé à la société SAUNIER de GAP 05, qui avait déjà été retenue pour ce projet, de faire une nouvelle proposition.

Le conseil municipal a accepté la proposition de la société SAUNIER le plan de financement étant le suivant :

Travaux

Total travaux 17 900 € HT

Financement

Département des Hautes-Alpes et Région 60 % 10 740 €

Commune 40 % 7 160 €

La commune a demandé au département de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne la chaussée ainsi le taux de rémunération de l'étude et du suivi diminuera (proposition de SAUNIER).

MARCHES CHAPELLE DES PENITENTS

Un appel d'offres a été fait pour la rénovation de la chapelle des Pénitents Blancs du chef lieu.

Suite à l'ouverture des plis, les entreprises suivantes ont été retenues :

- ◆ lot n° 1 – maçonnerie, pierre de taille : entreprise GLENAT de ST ROMANS 38, pour un devis d'un montant de 56 231.80 € HT,
- ◆ lot n° 2 – charpente, couverture : entreprise EURO TOITURE de STE HELENE SUR ISERE 38, pour un devis d'un montant de 44 200.70 € HT,
- ◆ lot n° 3 – menuiserie : entreprise ART BOIS de ST ROMANS 38, pour un devis d'un montant de 19 292.49 € HT,

Le conseil accepte ces marchés et autorise le maire à les signer

INFORMATIONS DIVERSES

NATURA 2000

Laurence NAFFZGER a remplacé Paul BOUDIN début février 2010. Elle établit le document d'objectifs de NATURA 2000. Elle pourra être amenée à vous rencontrer dans le cadre de ses missions. Vous pouvez aussi la contacter au 04 76 79 98 35 ou par messagerie : laurence.naffzger@espaces-naturels.fr.

FACTURATION EAU

Si vous quittez l'appartement que vous louez, si vous vendez votre appartement, vous devez en informer la mairie à l'avance (au moins 10 jours avant) afin que votre contrat d'eau soit résilié à la date que vous indiquerez. Vous recevrez alors une facture « arrêt de compte ». Si cette formalité n'est pas faite, votre abonnement continuera et il ne pourra pas y avoir de rétroactivité pour arrêter la facturation.

Lors de la résiliation, le contrat sera automatiquement remis au nom du propriétaire, sauf si celui-ci indique à la mairie les coordonnées du nouvel occupant ou si ce dernier en fait la demande en mairie.

Un imprimé de demande de résiliation de contrat d'abonnement en eau est disponible en mairie et sur le site de la mairie.

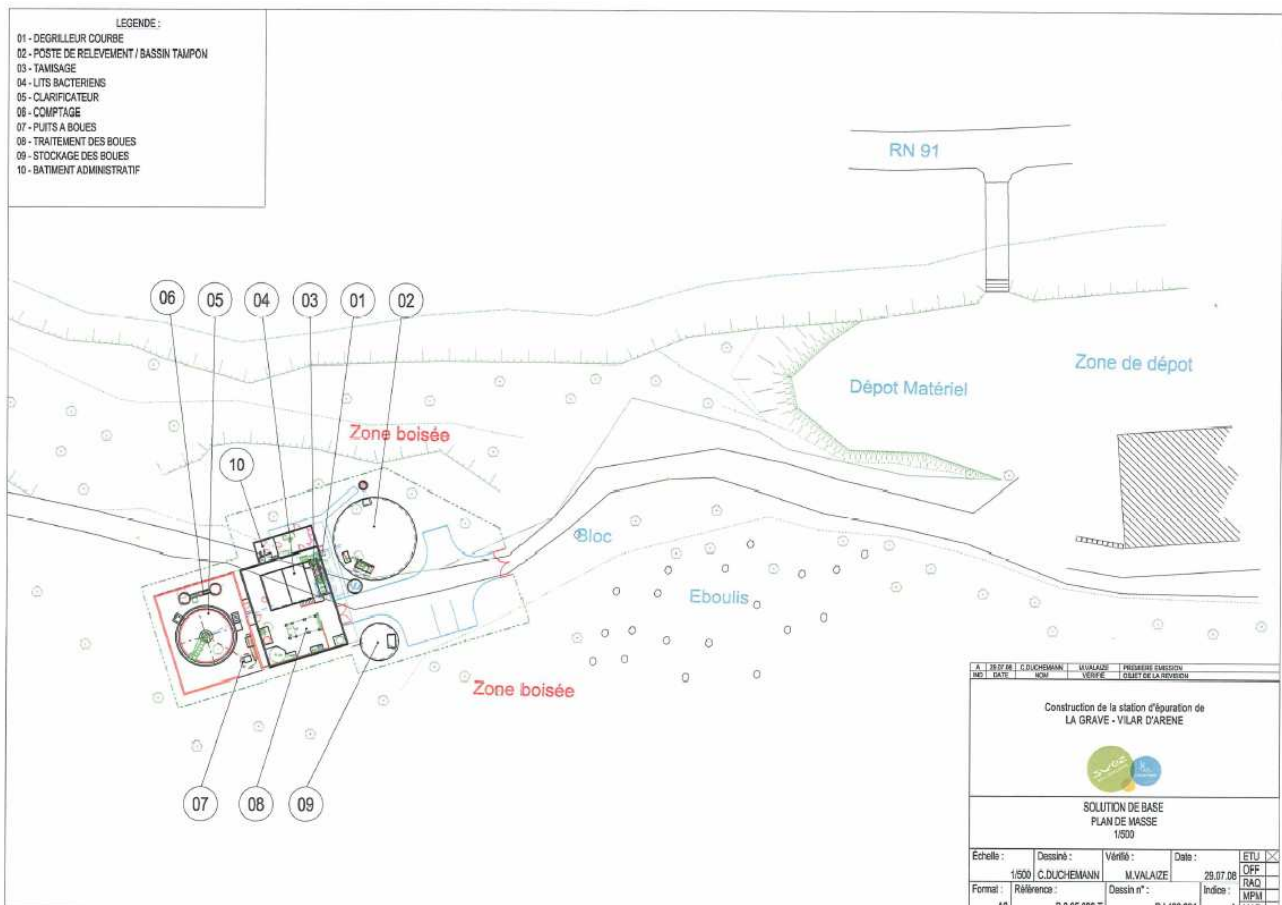
STATION D'EPURATION

Nous vous présentons ci-dessous et en page suivante, les plans de la station d'épuration cantonale qui devrait être implantée au lieu-dit « Clot Jullien », en rive gauche de la Romanche juste au dessus du tunnel du Grand Clot. Les travaux devraient débuter en milieu de l'année 2010.

LEGENDE

1. dégrilleur courbe
2. poste de relèvement/bassin tampon
3. tamisage
4. lits bactériens
5. clarificateur
6. comptage
7. puits à boues
8. traitement des boues

SITE D'IMPLANTATION



PLAN DE LA STATION D'EPURATION

